**AVIS DE PRÉINFORMATION RELATIF A UN MARCHÉ DE FOURNITURES**

**Intitulé du marché : Fourniture et livraison de matériels informatiques et de logiciels au profit des structures du Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche (MAEP)**.

**Lieux d’exécution** : **Cotonou, République du Bénin/Afrique de l’Ouest**

1. **Référence de la publication**

EuropeAid/140735/IH/SUP/BJ

1. **Procédure**

Ouverte

1. **Intitulé du programme**

Programme d’Appui au Développement Durable du Secteur Agricole (PADDSA).

1. **Financement**

Convention de financement N°BJ/FED/037-901.

1. **Pouvoir adjudicateur**

République du Bénin représentée par le Ministre de l’Economie et des Finances ; Ordonnateur National du FED.

1. **Description du marché**

**Le présent marché a pour objet, la fourniture et la livraison de matériels informatiques, et de logiciels destinés au renforcement des capacités des structures centrales et techniques du Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche (MAEP).**

1. **Nombre indicatif et intitulés des lots**

Le présent marché est composé de trois (03) lots :

* **Lot n°1 :** Développement, livraison, mise en fonction et service après-vente de logiciels au profit des acteurs de la chaîne Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi Evaluation (PPBS) du Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche et formation
* **Lot n°2 :** Fourniture et livraison de logiciels ;
* **Lot n°3 :** Fourniture et livraison de matériels informatiques.
1. **Date prévue pour la publication de l'avis de marché**

**30 mars 2020**

1. **Informations complémentaires**

Aucune information.

1. **Base juridique[[1]](#footnote-1)**

Annexe IV de l'accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié à Luxembourg le 25 juin 2005 et à Ouagadougou le 22 juin 2010. Il est fait référence à l'annexe IV telle que révisée par la décision n° 1/2014 du Conseil des ministres ACP-UE du 20 juin 2014.

Remarques**: u**n délai minimal de 30 jours calendaires doit être respecté entre la publication du présent avis de préinformation et la publication de l’avis de marché correspondant.

Aucune candidature ou demande d'informations complémentaires ne doit être envoyée à ce stade.

1. Indiquez toute particularité (par exemple géographique, thématique ou à court/ long terme) susceptible d’avoir un impact sur les règles de participation. [↑](#footnote-ref-1)